

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 septembre 2015

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 03 septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, M. Jean-François BELLISSEN, Mme Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY et Christophe CHATELAIN, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absents excusés : M. Jean-Charles GESLAND, Mme Yveline LEPESQUEUR et M. Thierry GAUTIER.

M. Jean-Charles GESLAND a donné pouvoir à M. Christophe CHATELAIN.

Mme Yveline LEPESQUEUR a donné pouvoir à Mme Sophie GALPIN.

M. Thierry GAUTIER a donné pouvoir à Mme Armelle REIGNIER.

M. Christophe CHATELAIN été élu secrétaire de séance.

La séance commence à 19h34.

Avec l'accord du Conseil Municipal, Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour :

- Budget 2015 Assainissement, Décision modificative n°01,
- Achat de matériel pour le service technique,

### Salle polyvalente

Les membres du Conseil Municipal se rendent à la salle polyvalente pour faire un bilan des travaux de rénovation. Madame le Maire donne le montant total des travaux : 65 588.22 €, répartis de la manière suivante : 60 103.22 € en section d'investissement et 5 485.00 € en section de fonctionnement.

Le coffrage des bouteilles de gaz sera installé prochainement, le devis s'élève à 557.78 €

Cette visite est également l'occasion de discuter d'autres projets liés à la salle polyvalente:

- La création d'une extension, pour stocker le matériel qui est actuellement entreposé dans la pièce située entre la bibliothèque et la grande salle, ce qui permettrait l'utilisation de cette salle pour les T.A.P, les réunions, etc. Différentes solutions sont évoquées : container, modules préfabriqués, construction d'une pièce supplémentaire, etc. Plusieurs membres du Conseil Municipal font remarquer que la solution retenue devra permettre de stocker le matériel dans de bonnes conditions.
- L'ouverture de la porte des toilettes donnant sur l'extérieur de la salle et qui est actuellement condamnée, pour faciliter l'accès aux sanitaires pour les T.A.P., lors d'évènement ayant lieu à l'extérieur, etc. Plusieurs points ont été abordés parmi lesquels le matériau de la porte et l'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire établir des devis avec les différentes solutions envisagées pour ces deux projets.

Le Conseil Municipal fixe ensuite les conditions d'utilisation de la salle polyvalente et le prix de location.

Tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- |                   |                           |      |
|-------------------|---------------------------|------|
| - Vin d'honneur : | personnes de la commune : | 50 € |
|                   | personnes hors commune :  | 60 € |

Un supplément de 15 € sera demandé pour le chauffage.



### **Demande d'achat d'un terrain communal de M. Emmanuel EON.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. Emmanuel EON qui souhaite acheter un terrain appartenant à la commune. Il s'agit d'une parcelle sise au lieudit Haute Folie, cadastrée section ZW n°69, d'une contenance de 4 a et 15ca. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer pour l'instant, il souhaite attendre les conclusions du diagnostic qui doit être effectué prochainement dans le cadre de l'élaboration du PLU.

### **Convention CAUE pour le PLU.**

Lors de sa réunion du 30 juillet dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Madame Le Maire présente les conventions proposées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Sarthe. La première se rapporte à la mission d'accompagnement concernant le projet de pré-diagnostic du territoire communal en vue de l'élaboration de son document d'urbanisme (PLU), pour un montant de 2 500 €. La seconde concerne l'aide à la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de l'élaboration du PLU, pour un montant de 1 000 €. Étant donné les compétences nécessaires pour mener à bien ce projet et afin de compléter les prestations de l'ATESART, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mme le Maire à signer ces conventions.

### **Décision modificative - Budget Assainissement**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 et le budget Assainissement de la commune, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivantes du budget de l'exercice 2015:

<b>Section d'investissement – Dépenses</b>			
Chapitre	Article	Objet	Montant
23	2315	Installations, matériel et outillage technique	- 372.00
16	1641	Emprunts	372.00
Total			0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative.

### **Achat de matériel pour le service technique.**

M. Christophe CHATELAIN rappelle que la commission travaux s'est réunie il y a quelques semaines pour établir les besoins en matériel du service technique de la commune, qu'il s'agisse du remplacement de certains outils ou d'acquisitions destinées à faciliter et optimiser le travail des agents. Il présente les différents devis établis suite à cette réunion :

- Une citerne à eau sur châssis avec système d'arrosage et pompe haute pression + différents équipements pour un montant de 7 561.23 € T.T.C. ;
- Une tronçonneuse, 483.83 € T.T.C. ;
- Remplacement du taille-haie, 513.30 € T.T.C. ;
- Une débroussailleuse, 878.64 € T.T.C. ;
- Remplacement d'un jeu de couteaux pour la débroussailleuse, 145.35 € T.T.C.

Soit un montant total de 9 582.35 € T.T.C.

Considérant que l'ensemble de ce matériel est nécessaire au bon fonctionnement du service technique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser ces achats.

### **Questions diverses.**

Madame REIGNIER revient sur la rentrée scolaire. Environ 90 enfants sont inscrits à l'école et 78 à la cantine ; les premiers retours sur le nouveau prestataire en charge de la fourniture des repas sont plutôt positifs. Compte tenu du nombre important d'enfants inscrits au T.A.P., 80, des ajustements seront nécessaires dans les prochaines semaines pour que les groupes soient mieux répartis dans les locaux.

Madame le Maire fait ensuite un point sur les travaux en cours et à venir sur la commune :

- Rue de Beaumont : ERDF va effectuer les branchements dans les semaines qui viennent. À ce jour, France Télécom n'a pas transmis de date pour son intervention. L'entreprise STURNO, en charge des travaux, s'est engagée à remettre en état les trottoirs. Elle a proposé de chiffrer la reprise intégrale des trottoirs et de déterminer quelle part resterait à la charge de la commune, l'entreprise STURNO n'étant tenue de remettre en état que les parties touchées par les travaux.

- Aménagement de la rue de l'Église : la commune est dans l'attente d'une date pour le passage caméra qui permettra de vérifier l'état du réseau d'assainissement. Le syndicat d'eau, pour le réseau d'eau potable, et le Département, pour l'enfouissement des réseaux aériens, ont été informés de ce projet d'aménagement.

Le banquet des Anciens aura lieu le dimanche 15 novembre 2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 15 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 23h05.